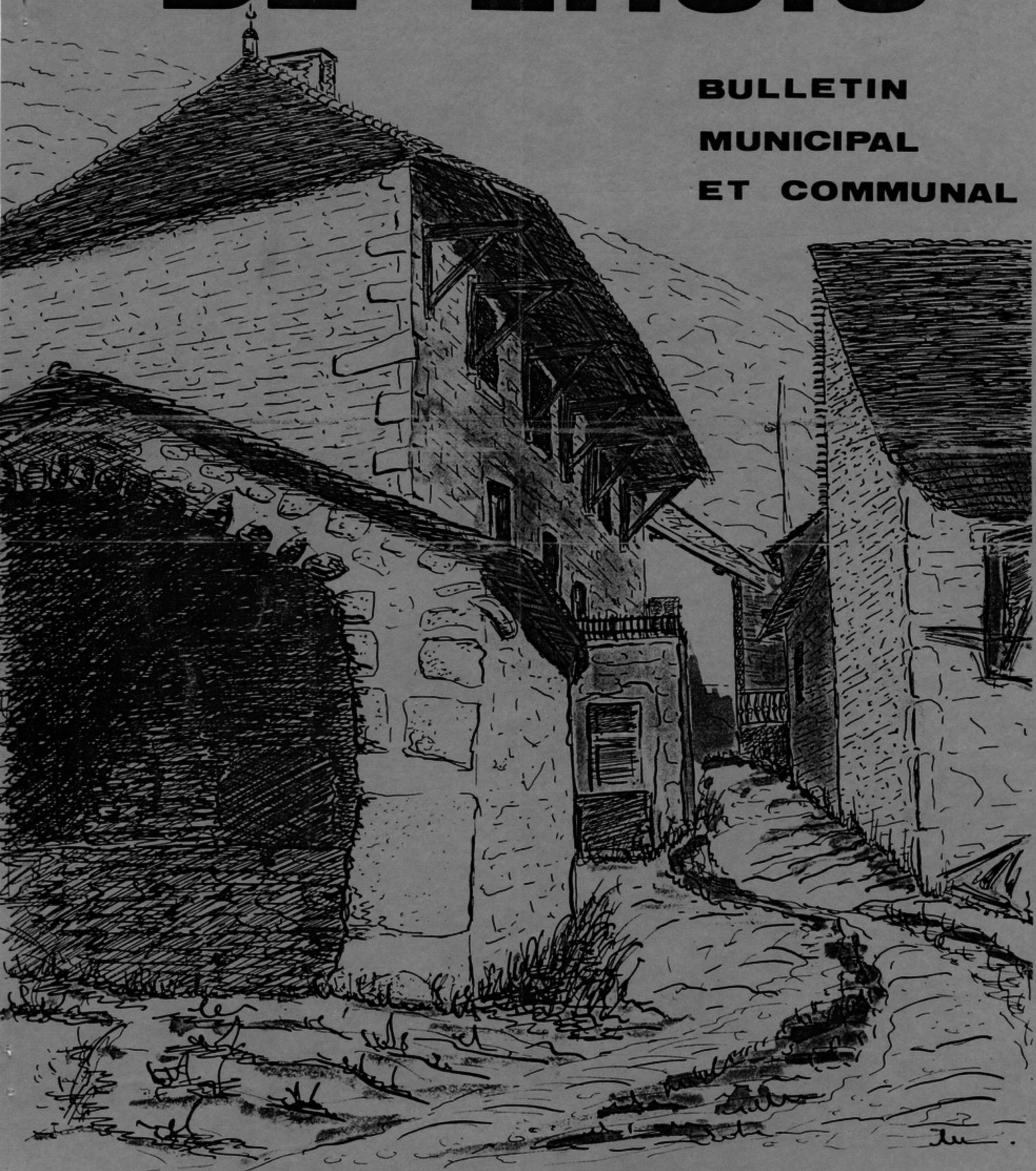


ECHOS DE LHUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



N.8 JANVIER, FÉVRIER, MARS 1985

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 14 Janvier 1985

Excusée: Marie-France DE BONI.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillères, conseillers et à leur famille et transmet au Conseil Municipal les vœux du préfet.

DEPART DE Melle.ROUX:

La réception est prise en charge par la commune et Mm.GUYOT est chargée de l'organisation de cette soirée, avec l'aide des conseillères et conseillers et leurs époux et épouses.

PROGRAMME DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS: BUDGET 1985:

Réunion de la commission des batiments le 10 Janvier.

- SALLE DU CONSEIL: (aile droite du batiment de la Mairie) décision est prise de garder une petite pièce d'archives au fond de la pièce (les placards seront conservés). Le sol: le plancher est à enlever car en mauvais état; les plinthes également. Pour le carrelage deux propositions 30 x 30 ou 40 x 20, un échantillon sera choisi. La cloison se fera en briques, le moins cher possible et éventuellement enlevable dans les années suivantes si besoin est. Le carrelage sera donc d'une seule pièce. Le plafond sera isolé mais moins bas que dans les bureaux et fait de carreaux suspendus sur des rails métalliques; quant aux murs, ils seront tapissés, le placard de l'arcade enlevé et les pierres mises à nu. L'éclairage se fera par 4 points lumineux, (pavés ou réglettes à choisir). Le chauffage sera relié à la pompe à chaleur. Il y aura des cimaises sur les murs pour prévenir des dossiers de chaises et du grésé plastique en peinture au rouleau sera appliqué pour protéger le bas des cloisons. Un tapis brosse à l'entrée comme dans le couloir des bureaux semble judicieux.

En conclusion, le désir du conseil municipal est de réaliser une salle de réunion confortable et pratique mais sans luxe. Les artisans du pays: messieurs conand, vallin-Ducolomb, Pouchoy, Bonnard et Ramel seront consultés pour fournir des devis.

- EVACUATION DES EAUX PLUVIALES SOUS LA SALLE POLYVALENTE: la commission propose de défoncer le sol du garage afin de doubler l'évacuation actuelle qui est insuffisante lors des très gros orages, et de mettre en place un collecteur devant la porte du garage ainsi que de goudronner la montée pour éviter la descente des gravillons qui obstruent sans cesse les conduits.

Madame BOUVIER renouvelle sa demande de canaliser le ruel derrière sa maison mais des problèmes de section pour le débit des eaux pluviales se posent.

- CLASSE DE M.DEGLISE: un devis a été demandé à M.VALLIN, (des travaux sur toutes les classes sont à faire sur les trois exercices prochains). En attente d'offres pour les stores, les travaux seront effectués pendant les vacances d'été.

- APPARTEMENT DE M.DEGLISE: une pièce sera refaite cette année: la salle à manger.

- REVISION DE TOITURES: au presbytère, devis demandés à messieurs CATCEL et BONNARD (cheneaux).

- PORTE PIETONNE DE LA CURE: le montant droit en pierre de taille est fendu...

- GARAGE: les gendarmes ont demandé la construction de garages qu'ils pourraient louer à titre personnel, à étudier.

ADHESION A DEUX SYNDICATS:

- Syndicat Intercommunal de Défense contre les Eaux du Haut-Rhône: (président M.DUCRET) de nouveaux statuts ont été élaborés, lecture de ces nouveaux statuts, approbation du Conseil. Les dépenses de fonctionnement sont au prorata de la population.

- Association pour l'environnement de la Vallée du Rhône Amont (AVRAMONT), (président M.MERIAUDEAU) orienté plus particulièrement contre la pollution notamment celle du lac d'Aix-les-Bains. La cotisation s'élève à 0,30 F. par habitant soit 192 F. Approbation du Conseil Municipal.

NOMINATION STAGIAIRE DE MADAME GUYOT:

A compter du 23 Janvier 1985, un arrêté a été pris par Monsieur le Maire et une délibération est prise pour un travail de 35 heures par semaine.

HORAIRES DES BUREAUX DE LA MAIRIE:

L'utilité de l'ouverture du secrétariat le samedi amène à une modification des horaires: du mardi au vendredi: 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 30 à 18 heures; et le samedi matin: 9 heures à 12 heures.

BAIL DE LA POSTE:

Une lettre du 10 Décembre 1984 de la Direction Départementale de la Poste de l'Ain propose après consultation des services fiscaux un nouveau loyer de 17.000 F. par an au lieu de 11.000 F. depuis 1979, soit une augmentation de 54,5% en 5 ans et 8 mois. Délibération est prise pour habiliter le Maire à signer le nouveau bail. (bail de 9 ans révisable tous les 3 ans).

DENEIGEMENT ET RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES;

La tournée des ordures ménagères a été allongée par le passage à la Guillotière, des tarifs provisoires sont établis jusqu'à mise en place de la décharge contrôlée.

Pour l'Hiver prochain, un programme précis sera étudié afin d'obtenir un déneigement rapide des grands axes. Déneigement qui doit être effectué jusqu'à l'entrée de toutes les propriétés.

CHEMINS, regoudronnage:

Pour le regoudronnage 1985, la Manissière et le Carre sont prévus ainsi que le chemin à côté de chez M.Vallin.

VOITURE DE FONCTION DE M.PINGEON:

Une 4L ou une 2CV Camionnette d'occasion ferait l'affaire, possibilités locales à rechercher.

PRIX DE LA SALLE POLYVALENTE:

Les prix accompagnés d'un dossier d'explication de M. le Maire à propos des nombreux et importants changements ont été envoyés au Contrôle des Prix.

SEMCODA: l'affaire suit son cours.PERMIS DE CONSTRUIRE; certificat d'urbanisme:

Un certificat d'urbanisme est accordé à M. Fournet-Fayas ainsi qu'une autorisation de voirie à M.Merle pour un branchement d'eau et une autorisation d'accès à M.Boucard à RIX.

ECLAIRAGE PUBLIC:

Le dossier de demande de subvention a été envoyé.

PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE "LHUIS":

Les nouveaux emplacements ont été définis avec la DDE. Leur mise en place se fera au Printemps.

TENNIS, RUGBY:

Un document d'arpentage du terrain a été établi et est à signer par les 3 propriétaires. Quant à l'achat du terrain pour l'agrandissement du Rugby, M.Berthon est à recontacter.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 Février 1985

Excusé: Henri FOURNIER.

LOYER GENDARMERIE:

Après de nombreuses démarches auprès de SEMCODA:

- lettre du 5 Novembre 1984,
- visite de M. le Maire et de M.Bonnard le 6 décembre 1984,
- visite de M. le Maire et de M.David du 15 Janvier 1985, le nouveau loyer est enfin fixé à 9.023,25 F. par mois soit 108.279,00F. par an. Les discussions successives ont permis une réduction du prix initialement proposé par SEMCODA de 1.355,42F. par mois soit 16.265 F. pour l'année. Ce nouveau loyer prend effet au 1er.Janvier 1985.

Mm.ADOUARD demande si dans cette réduction il est tenu compte des malfaçons constatées qui n'auraient pas dû être comptées; en fait il serait difficile vu la date des travaux (1973) de demander une réduction de plus sans entamer une procédure judiciaire ce que le Conseil ne trouve pas souhaitable; d'autant plus que les entreprises ayant construit le bâtiment ont disparu, et que la garantie décennale est expirée.

ELECTIONS CANTONNALES: 10/17 Mars 1985:

Mise en place des tours de garde, dépouillement à 18 heures.

CONCESSIONS CIMETIERE:

La dernière hausse date de 1979, les concessions pour 50 ans étaient passées

de 90 à 200F. le m², et les concessions pour 30 ans de 50 à 100 F. le m².

La hausse proposée cette année et adoptée par le Conseil Municipal est de 50% (au lieu de 78,8% si l'on se base réellement sur l'indice du coût de la vie !)

Les concessions pour 50 ans coûteront donc 300F. le m² les concessions pour 30 ans, 150 F. le m².

ECLAIRAGE PUBLIC:

Après décisions de la commission au sujet des divers choix proposés par M.Drevet, le devis s'élève à 17.313F. T.T.C. Les subventions demandées auprès du Conseil Général devraient atteindre 4.000 à 4.300F. Les travaux sont prévus pour le deuxième semestre 1985, si la subvention est accordée.

MIROIR SUR ROUTE DEPARTEMENTALE 10A AU POULET:

Pour sortir du chemin 14, un miroir a été demandé par les habitants.

Un miroir rond de 600mm de diamètre (900mm avec le cadre) posé près du mur de M.Chavagneux coûte 2.075 F. T.T.C. (3.300 F. pour un rectangulaire).

A cela il faut ajouter un stop sur le chemin 14 (200F.), le mat du miroir (570F.) et le mat du stop (155F.), et peut-être un présignal de stop (500F.) ce qui fait un devis minimal H.T. de 3.000 F. il faut compter en plus la pose des éléments et la peinture d'une bande blanche de stop.

CHEMINS:

Visite de M.GUINET de la DDE le 6 février 1985.

- LA MANISSIERE: à faire en 1985. Un point est à surveiller auprès de la villa de M.Mansuy où l'eau stagne continuellement, il faudrait faire une rase ou un caniveau en béton dans le chemin en contre-bas, suffisamment large pour ne pas gêner les exploitants empruntant ce chemin.

- BRETELLES VERS ROGER CONAND: le point à temps de 1984 a très bien tenu, le revêtement est peu usé et peut attendre 1986.

- Vers Vallin et village retraite: sur 180m de long et 2,70m de large en très mauvais état presque sur toute la longueur, pour une remise en état durable, un travail réparti sur plusieurs années est nécessaire:

1ère année: réfection de l'enduit après bouchage des trous ou "scrapage".

2em. année: goudronnage avec gravillons 6/10,

3em. année: goudronnage avec gravillons 4/6.

Monsieur Guinet doit remettre des prix pour ces travaux.

- CHEMIN VERS M.LALOY: petite portion d'un chemin communal qui monte dans les bois (30 à 40m) point à temps suffisant.

- CHEMIN VERS M.DEMANGEOT AU TRIEU: 20 à 30m de chemin anciennement goudronnés mais très détériorés. Cette portion serait à refaire comme le chemin près de chez M.Vallin, mais pour cette année vu le programme chargé, on peut niveler et mettre un peu de gravier de la carrière et goudronner ultérieurement.

- CHEMIN DE BARLET: point à temps.

- LE CARRE DANS HAMEAU: cette partie n'a pas été refaite depuis longtemps et le goudron disparaît, de plus une fontaine dont l'évacuation n'est pas canalisée entretient l'humidité. Une bonne réfection du chemin serait également à faire en 3 ans.

- CHEMIN DE LA VILLE: point à temps.

- CHEMIN DU GOLET: La partie sud en-dessous de la décharge est en assez bon état, point à temps; par contre le chemin de l'autre côté, partie nord, est en assez mauvais état, le goudronnage est très ancien; opération en 3 ans également.

- COURS de L'ECOLE: certains points mériteraient un petit regoudronnage en même temps le point à temps.

PROTECTION DES CAPTAGES:

Un projet de 450.000 F. a été présenté pour Rozanne et le Creux du Nant. Renseignements à la disposition des conseillers en Mairie.

ZONE DE LOISIRS à SERRIERES-DE-BRIORD:

Un projet important devant un grand plan d'eau formé par le Rhône avec plage, camping, port de voiliers est présenté au conseil. Sa réalisation est prévue en 4 tranches et représente 8.000.000,00 F. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à cette réalisation qui ne concerne pas directement la commune.

INSTALLATION ELECTRIQUE:

M.Déglise attire l'attention sur le problème de l'installation électrique du bâtiment de la Mairie qui disjoncte facilement et coupe simultanément la sirène. M.le Maire propose d'écrire à EDF pour envisager une solution qui protégerait la sirène.

RECHERCHES D'EAU A MILIEU:

celles-ci sont en cours mais freinées par l'hiver.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 18 MARS 1985

Excusés: Marie-France DE BONI et Simon ALBERT.

LES 4 TAXES COMMUNALES:

Le produit fiscal attendu provenant des quatre taxes dépend du taux communal de chacune que le Conseil Municipal a la possibilité de modifier.

Des propositions sont présentées par les commissions des Batiments et des Finances, et des Chemins réunies le 14 Mars, des propositions pour les trois premières taxes (habitation, foncier bâti et non bâti). La base augmente de 8% (taux national ne dépendant pas de la commune) et l'on peut noter une diminution de la pression fiscale par rapport aux années précédentes. Les 2 commissions proposent une augmentation de 3% de ces trois taxes. Le Conseil Municipal approuve.

Pour la taxe professionnelle, la démarche est différente, pour la détermination de la base, divers éléments concernant les entreprises en 1983 sont pris en compte, l'augmentation étant proportionnelle aux salaires, immobilisations foncières, équipements et biens mobiliers... Cette année la base passe de 1.999.290 F. en 1984 à 2.473.500 cette année soit une hausse de 23,7% ce qui est déjà beaucoup. (+14,7% l'an passé et 2% d'augmentation communale). La commission décide donc de ne pas proposer d'augmentation afin de ne pas pénaliser les entreprises qui ont augmenté leur potentiel de fabrication et d'emploi, ce que tout le Conseil Municipal approuve.

Les taux passent donc:

Taxe d'habitation	de 6,7%	à 6,90%	(moyenne départementale 8,87)
Foncier Bâti	de 8,16%	à 8,40%	(" " 11,27)
Foncier non bâti	de 32,4 %	à 33,37%	(" " 35,35)
Taxe professionnelle	RESTE :	à 9,18%	

Cette augmentation des trois taxes permet à la commune de percevoir 10.555 F. de plus pour les contributions directes.

BUDGET 1985 (voir ci-contre):

Poste 60: les 79.000 F. de l'an passé n'ayant pas été dépensés, il a été prévu moins cette année (combustible, produits ménagers, carburants pompiers...)

Poste 61: Salaire de Mm.Guyot inférieur à celui de Mademoiselle ROUX, et double salaire des deux secrétaires pendant les 4 derniers mois de 1984.

Poste 65: Subventions: Sapeurs Pompiers 10.000 à 11.000 F. en 1985, Sou des Ecoles 8.000 à 8.800 F.; Syndicat d'Initiative 240 à 260 F. ainsi que la chasse, le Club du 3em.Age, le Rugby et les anciens Prisonniers; la chambre des métiers passe à 300F.; le bibliobus de 120 à 130F.; le Foot de 600 à 650F. et l'Echo du Nant de 2.400 à 2.600 F.

Poste 232: travaux et batiments: Salle de réunion: 120.000F.; classe de M.Déglise:25.500F. Salle à manger de M.Déglise: 9.000F.; Toiture du presbytère et de l'église 15.000F. (dont 1.500F. pour l'église); Ecoulement du trop plein du réservoir de RIX 4.000F.; Ecoulement de la salle polyvalente 15.000 F.; Recherches d'eau 30.000F.; Achat de matériel 7.000 F.; Photocopieuse 10.500F.

Poste 233: Voirie: La Manissière 50.000F.; Le Trieu 2.500F.; Le Golet 8.000F.; Vers Vallin 12.000F.; Le Carre 5.000F.; Salle Polyvalente 3.000F.

Soit au total 80.500F. + 15.000F. de point à temps fait par la DDE. Les chemins de La Guillotière, Monavon, Ecole maternelle seront entretenus par le point à temps communal ainsi que les bordures des chemins.

BOIS BANAUX:

Une demande a été déposée pour aller couper du bois dans les banaux, accord du Conseil Municipal qui rapelle que ce bois est en principe réservé aux économiquement faibles et doit donner lieu à une autorisation du Conseil Municipal.

DECHARGE CONTROLEE:

La subvention a été accordée, les travaux seront exécutés au second trimestre.

STERILISATEUR:

La subvention qui n'a pas été accordée au budget primitif (dossier retardé) le sera peut-être au budget supplémentaire.

B U D G E T P R I M I T I F 1 9 8 5

S E C T I O N F O N C T I O N N E M E N T

<u>DEPENSES:</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
Ch.60 Denrées et fournitures	79.000	77.000
Ch.61 Frais de personnel	277.000	239.000
Ch.62 Impôts et taxes	7.800	9.100
Ch.63 Travaux et services extérieurs	356.119	336.557
Ch.64 Participations Contingents	70.180	74.900
Ch.65 Allocations Subventions	31.220	35.880
Ch.66 Frais de gestion générale	71.100	80.600
Ch.67 Frais Financiers	179.116	168.799
Ch.83 Prélèvements dépenses investissement	158.838	301.660
	<hr/>	<hr/>
Total Dépenses Fonctionnement	1.230.373 F.	1.323.496 F.
 <u>RECETTES:</u>		
Ch.70 Produits d'exploitation	82.000	85.000
Ch.71 Produits domaniaux	143.500	116.500
Ch.72 Produits financiers	5.500	10.756
Ch.73 Recouvrement et subventions	21.000	51.000
Ch.74 Dotation Globale Fonctionnement	422.811	437.094
Ch.75 Impôts indirects	34.985	26.843
Ch.77 Contributions directes	520.577	596.303
	<hr/>	<hr/>
Total Recettes Fonctionnement	1.230.373 F.	1.323.496 F.

S E C T I O N I N V E S T I S S E M E N T

<u>DEPENSES:</u>		
Ch.161 Remboursement emprunt caisse de dépôt	31.283	33.496
Ch.163 Remboursement emprunt Minjoz	33.556	36.802
Ch.164 Remboursement Crédit foncier	2.989	4.162
Ch.165 Remboursement Crédit agricole	30.687	33.082
Ch.189 Dette sans réception de fonds	4.691	5.081
Ch.210 Acquisition terrain		100.000
Ch.211 Plantations	10.375	
Ch.214 Acquisitions biens meubles	30.000	7.000
Ch.232 Travaux batiments	100.961	169.500
Ch.233 Voies et réseaux	60.000	49.000
Ch.235 Aménagement décharge	50.000	
Ch.254 Avances au Syndicat		81.000
	<hr/>	<hr/>
Total Dépenses Investissement	354.542 F.	519.123 F.
 <u>RECETTES:</u>		
Ch.10 Subventions	26.600	
Ch.14 Fonds compensation T.V.A.	160.000	
Ch.11 Prélèvements sur recettes de fonction.	158.838	301.660
Ch.16 Produits d'emprunt		
Ch.14 Participation travaux équipement		185.161
Ch.25 Recouvrement créances	9.104	32.302
	<hr/>	<hr/>
Total Recettes Investissement	354.542 F.	519.123 F.

PERMIS DE CONSTRUIRE:

Le permis de Gérard Bonaquet pour une étable a été refusé, des démarches sont engagées pour obtenir une dérogation auprès du Préfet.

M.Genin (cabane sur la route de Marchamp) demande refusée malgré l'avis favorable du Maire, demande représentée sous une autre forme.

M.Duffy, accordé pour un auvent fermé devant sa porte (Le Conand)

M.Duport, accordé pour une salle de bain (anciennement Mm.Pithion)

PRIX d'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE:

Les prix présentés ont été acceptés par le contrôle des Prix.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

1°) REGLEMENTATION SANITAIRE APPLICABLE AUX BOVINS D'ALPAGE:

Un arrêté préfectoral est affiché à la grille municipale relatif à la réglementation sanitaire des animaux mis en alpage.

Tous les éleveurs concernés doivent consulter cet arrêté et se renseigner en mairie au sujet des directives données par la Direction des Services Vétérinaires.

2°) DEGATS CAUSES PAR LE GEL SUR LES VIGNES:

Un arrêté préfectoral du 6 Mars 1985, prévoit que les agriculteurs et viticulteurs dont les vignes ont été gelées peuvent bénéficier du régime de prêts spéciaux.

Les personnes concernées pourront retirer en Mairie les imprimés nécessaires pour déclarations de dégats.

Ces dégats seront appréciés par une mission d'enquête de la Commission Départementale des Calamités qui pourra demander des justificatifs aux sinistrés.

3°) PROPRIETAIRES DE VACHES ALLAITANTES:

C'est aux propriétaires concernés à faire la demande d'imprimés en Mairie.

En principe ces imprimés sont délivrés courant Août, remplis en 3 exemplaires par les exploitants et 2 exemplaires sont rendus aussitôt à la Mairie qui les achemine à la DDA.

E C H O D U N A N T

Après la brillante soirée du 16 Mars, vous avez été nombreux à m'adresser vos félicitations pour cette soirée. Beaucoup ont été surpris par la production de l'Echo du Nant, surpris agréablement. Toutes ces remarques, je les partagerai avec l'ensemble de la Société pour leur travail accompli, avec tous les membres du Bureau, et toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre nous ont aidés: programmes, buvette...

J'adresse mes compliments et mes remerciements à tous, sans citer de noms, de peur d'en oublier. Je tiens cependant à souligner l'oeuvre de Christian VUILLEROD pour diriger les répétitions et de Mademoiselle Martine BOURRET, qui dirigent à eux deux l'ensemble. Mais sachez que grâce à la persévérance de tous les musiciens, nous arrivons maintenant à ce résultat.

Pour ceux qui n'ont pu venir à cette soirée, je les invite le 27 Avril à PEYRIEU, ou seulement Lhuis et Peyrieu se produiront.

Merci également à tous ceux qui nous ont adressé des dons. Vous êtes toujours aussi nombreux à nous prouver votre soutien, je souhaite que l'ensemble de la Société continuera à vous satisfaire.

Michel PLANTIN.

JEAN-MARC VALLOD

Un jeune bien connu à Lhuis réussit aux Etats-Unis!!!

BONNES VACANCES



S.holiday

▼ Soma Holiday est un duo new yorkais tout blond et tout blanc. On pense bêtement à Eurythmics à l'écoute de "Shake your Molecules" mais ça n'a quand même rien à voir avec le bal musette tendance Euromarché... Ce qui n'empêche que le côté dansant de la chose est sans doute dû au mixage de Jay Burnette, ingénieur du son de Arthur Baker (New Order, bien sûr). Si ça n'est pas "Shake your Molecules" qui fera parler de Soma Holiday dans les boîtes hip de Paris et ailleurs, reste alors le magnifique "Too Many People" dont chaque animateur radio devrait faire son chouchou, ne serait-ce que pour le mignon minois (type Debbi Harry coiffé court) et la voix de Jane Honicker.

Quant à la musique (boltarythmes-ésynthés) de Jean-Marc Vallod, elle

sonne très anglais, bien que celui-ci soit un des anciens instrumentistes d'Electric Callas et Marie et les Garçons. Ces deux jeunes gens modernes se sont rencontrés à New York, et se sont fait parait-il remarqués au Ritz et à la Danceteria... Comme les hasards ne vont jamais seuls, c'est l'ancien manager de Kas Product, Gérard N'Guyen, qui les a découverts pour les signer immédiatement sur son nouveau label, "Les Disques du Soleil et de l'Acier" (distribution Musidisc).

En tous cas, si leurs prochains disques sonnent aussi bien que ce premier maxi, les deux blondinets électroniques auraient tout intérêt à ne plus prendre de vacances avant un moment. A moins que ce soit pour faire un petit tour en France, non?

Yves Couprie ■

MARIAGE

A LHUIS, le 23 Mars 1985

Monsieur Jean-Claude PINCHON
et Madame Roselyne DRUART.

.....

PROMENADE

J'aime... à me promener sur les sentiers pierreux,
N'emportant avec moi que mon imaginaire.
Puis, m'assoire un instant au pied d'un arbre creux
Ne vivant que l'instant pour oublier hier.

J'aime... à me promener sur les sentiers déserts,
N'emportant avec moi que mes rêves de gloire.
A peine au pied d'un arbre que déjà quelques vers
Noircissent le papier, libérant ma mémoire.

J'aime... à me promener sur les sentiers rouillés,
N'emportant avec moi que ma modeste vie,
Par des phrases choisies parler de l'amitié,
Pour faire rimer l'oubli avec le mot ami.

J'aime... à me promener sur les sentiers fleuris,
N'emportant avec moi que la misère du monde,
Espérant que les hommes deviennent tous unis,
Pour se tenir la main dans une immense ronde.

J'aime... à me promener avec ma solitude
Sur les sentiers perdus, chercher l'inspiration
Que je trouve en l'instant d'une béatitude
pour extraire de mon coeur toute mon émotion.

Au pied de mon vieux chêne, seule avec mon esprit,
Je fais rimer des mots que la vie dicte en prose.
Si tous les hommes avaient un peu de poésie
Ca aiderait peut-être à voir la vie plus rose.

DENISE.